

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 septembre 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : M. PIAN (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQAM) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER)

OBJET DE LA DELIBERATION

Accueil de réfugiés

Mme Koenders expose :

Mesdames, Messieurs,

L'Union Européenne est confrontée à un défi sans précédent dans son histoire. Le drame humanitaire qui frappe à ses portes et s'installe sur son territoire suscite des réactions positives de la part de certains États, de leur population, mais se heurte également, on doit le déplorer, à des égoïsmes nationaux parfois exacerbés.

La France, par la voix de son Président de la République, a su affirmer ses valeurs en annonçant sa volonté d'accueillir sur son sol 30 700 réfugiés syriens au cours des deux prochaines années. Dans cette perspective, un appel à mobilisation nationale a été lancé. De nombreux maires ont répondu à cet appel et étaient présents à la maison de la chimie, le 12 septembre dernier, pour la conférence des maires de France organisée à ce sujet par le Ministre de l'Intérieur. La ville de Dijon était présente. Elle s'est engagée à prendre sa part, aux côtés de l'Etat dont c'est la responsabilité, à cette réponse humanitaire qui s'inscrit dans la tradition de notre République et honore notre pays.

D'ores et déjà, les possibilités d'accueil sont en cours d'identification. Le pragmatisme et la discrétion prévalent dans cette démarche qui se veut soucieuse des équilibres à respecter si l'on souhaite favoriser une installation paisible de populations malmenées qui fuient la guerre, et la sérénité nécessaires à leur reconstruction.

L'accueil se fera naturellement de façon inconditionnelle, sans distinction de religion.

Il appartient à l'État d'organiser la mise en œuvre de ces accueils. Sur notre territoire, un coordonnateur a été nommé, en la personne du Directeur départemental de la Cohésion Sociale. Les communes volontaires, réunies le 21 septembre dernier par Monsieur le Préfet, ont été appelées à faire remonter leurs propositions quant aux possibilités d'accueil dans leurs communes.

Aucun objectif chiffré n'a été donné par la Préfecture, et la ville de Dijon, décidée à ne pas alimenter de quelconque surenchère, s'associe à cette approche qui se veut à la fois humaine et pragmatique. La réponse se construira en fonction des propositions des communes. Les communes présentes lors de cette réunion, petites ou grandes, rurales ou urbaines, ont fait état de coordinations locales naissantes qui laissent à penser que l'offre sera significative.

Sur la base des propositions des communes de l'ensemble du département, la Préfecture orientera ou non des familles selon l'adaptation de l'offre au besoin. Une grande attention sera portée aux réseaux susceptibles de se former autour de ces accueils et aux possibilités d'accès aux transports, à la scolarité, à l'apprentissage de la langue...

Pour chaque situation, l'État désignera un opérateur social qui aura en charge l'organisation de l'indispensable accompagnement des familles. Ces dispositions concerneront également les citoyens qui se mobilisent, généreusement, pour apporter leur contribution à cet élan national, et qui ont donc la possibilité de se faire connaître auprès de la Préfecture.

Enfin, pour répondre au débat, souvent indigne, qui se fait jour autour de ce sujet, il est important d'affirmer que la Ville ne laissera pas s'installer un sentiment de « concurrence des pauvretés ». Elle reste attentive à une gestion humaine et ouverte de la situation des réfugiés déjà installés sur son territoire et, à l'approche de la période hivernale, à la création de conditions dignes d'accueil pour les personnes sans abri.

Au sein des services administratifs de la Ville, la direction du pôle solidarité-santé est désignée pour assurer le suivi de cette question.